

Communiqué final du Conseil des ministres (suite)



Photo : DR

Suite de la page 14

- de promouvoir les relations entre les partis politiques ;
- de contribuer au renforcement des capacités des partis politiques ;
- du suivi des accords et recommandations des dialogues politiques ».

Par ailleurs, le mode de désignation et la durée du mandat de ses membres enregistrent une modification.

Ainsi, le Président du Conseil National de la Démocratie est désormais nommé par décret du Président de la République pour une durée de quatre ans renouvelable une fois. Les autres membres du Bureau sont élus par leurs Pairs et voient la durée de leur mandat passer de deux (02) à quatre (04) ans.

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Le Conseil des Ministres a entériné le projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret n° 635/PR/MECIT du 20 août 2010 portant création et organisation de la Direction Générale de la Dette.

Ce projet de texte réorganise la Direction Générale de la Dette, aux fins de mieux intégrer l'activité de ce service, dans la politique économique et budgétaire de l'Etat.

A cet effet, la principale innovation consiste à placer désormais ladite Direction Générale sous l'autorité conjointe

des Ministres en charge de l'Economie et du Budget.

Ainsi, ce nouveau positionnement permettra au Gouvernement de :

- s'assurer que le recours à l'emprunt répond à un besoin réel lié à l'exécution des dépenses autorisées par la Loi de Finances ;
- mieux connaître et mieux prendre en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires et comptables les engagements liés à la dette de l'Etat ;
- s'assurer que le volume de la Dette, des Charges et les contrats y affectés restent soutenables par rapport à la situation de la Trésorerie de l'Etat.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Sur proposition du Ministre le Conseil des Ministres a autorisé le financement par l'Etat du programme volet Eau Potable du premier Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

Le PIAEPAL est une initiative du Gouvernement qui vise à garantir, à l'horizon 2025, un accès universel durable à l'eau potable. Il va ainsi contribuer à renforcer et améliorer les services d'eau potable et d'assainissement du Grand Libreville se composant des Communes de Libreville,

Akanda, Owendo et Ntoum.

Le programme s'articule autour de trois composantes que sont :

1. le développement des infrastructures d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Il comprend le renouvellement du réseau de l'Alimentation de l'Eau Potable, le renforcement et l'extension de 131 km du réseau d'AEP de Libreville et la réparation des fuites dans les bâtiments administratifs ;
2. l'amélioration de la gouvernance sectorielle et le renforcement des capacités. Elle comprend entre autres, l'équipement des Ministères bénéficiaires, la formation des principaux acteurs et la préparation des études techniques pour le développement des infrastructures.
3. la coordination et la gestion du programme.

Elle vise essentiellement l'exécution efficace et efficiente du Programme.

Le projet a également un impact environnemental et social. En effet, il va engendrer chez 920.000 habitants du Grand Libreville un approvisionnement régulier en eau potable et en quantité suffisante. Présidence de la République Communiqué

Suite en page 16